

Les Français face à la fumée de cigarette

Sondage *Harris Interactive* pour *Les Droits des Non Fumeurs*

Enquête réalisée en ligne du 7 au 9 décembre 2011. Echantillon de 1157 individus représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus, à partir de l'access panel Harris Interactive. Méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).

*_**

Quels sont les principaux enseignements de cette étude ?

- Les Français affirment, dans l'ensemble, être gênés lorsque **des personnes fument** : Ils considèrent surtout **gênant que des personnes fument en présence d'enfants**, particulièrement en intérieur comme dans l'habitacle d'une voiture (92%) mais également en extérieur dans les espaces pour enfants des parcs et jardins (66%). Une majorité juge également plutôt gênant le fait que des personnes fument dans les files d'attente des lieux de loisirs, et 45% aux terrasses des cafés et restaurants.
- **Une proportion non négligeable de Français déclare avoir été en contact avec la fumée de tabac au cours des six derniers mois, et en avoir été dérangée**, particulièrement aux terrasses des cafés et restaurants (60%, dont 29% dérangés), mais aussi sur les quais d'une gare (44%, dont 24%) ou encore dans les restaurants, cafés et brasseries (32%, dont 21%). Plus d'un tiers (36%) a également été en contact avec la fumée de tabac sur son lieu de travail (18% dérangés) et un cinquième dans les transports en commun (18% dérangés). Au global, **64% des Français disent ainsi avoir été exposés à la fumée de cigarette dans un lieu où cela est normalement interdit** au cours des six derniers mois (restaurants, transports, quais, lieux de travail). L'importance de ce chiffre nous amène à penser qu'au-delà de l'explication du non-respect possible de la loi, il existe sans doute une sensibilité forte des Français, et particulièrement des non-fumeurs, à la problématique de la fumée de cigarette dans l'espace public et que la perméabilité des espaces et les zones de flou concernant le droit peuvent entretenir ce sentiment d'une forte exposition : Qu'en est-il des arrêts de bus, des quais non couverts,

de la fumée qui entre lorsque la porte du café s'entrouvre pour le passage d'un client ou lorsque la fumée de cigarette d'un collègue pénètre par la fenêtre ?

- Enfin, **un peu plus d'un tiers des habitants d'immeuble se disent en général confrontés à la fumée de tabac dans les parties collectives**, et environ un quart en est dérangé dans les parties communes ou lorsque cela provient des appartements et balcons voisins. Au total, tous lieux et provenances confondues, **61% des Français habitant en immeuble indiquent avoir été en contact au cours des six derniers mois avec la fumée de cigarette dans leur lieu d'habitation** et 45% en ont été dérangés (27% des fumeurs)
- Dans l'ensemble, **les fumeurs actuels sont logiquement plus tolérants vis-à-vis de la fumée de cigarette tandis que les anciens fumeurs émettent en général une opinion intermédiaire entre les fumeurs actuels et les personnes n'ayant jamais fumé.**

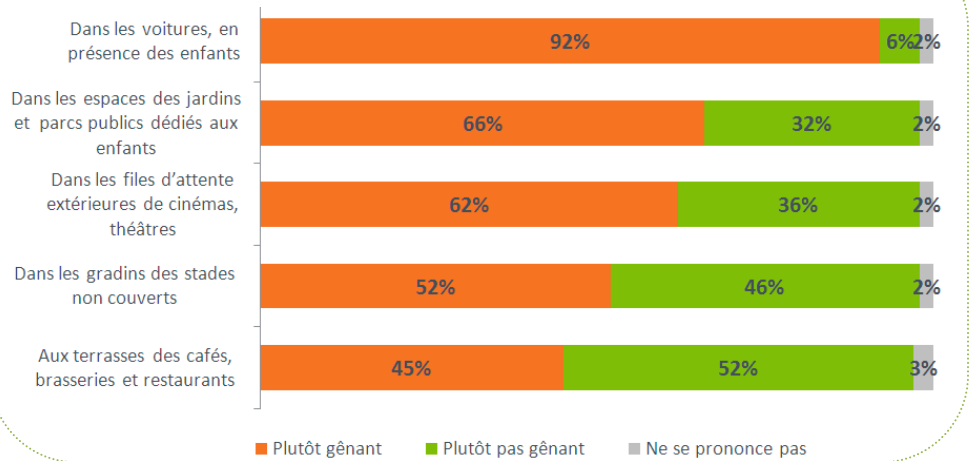
Dans le détail :

Les Français jugent surtout gênant le fait de fumer en présence d'enfants

Une large majorité de Français juge plutôt gênante la fumée de cigarette en présence d'enfants, particulièrement **en intérieur** comme dans une voiture (92%) mais également **en extérieur**, comme dans les espaces des jardins et parcs publics dédiés aux enfants (66%). Notons que si toutes les catégories de population s'accordent pour estimer gênant le fait de fumer dans l'habitacle d'une voiture transportant des enfants, les fumeurs en revanche, **et particulièrement les « gros fumeurs », réfutent l'idée que la fumée est gênante dans les espaces des parcs et jardins où évoluent des enfants** (69% des fumeurs et 84% des personnes qui fument beaucoup ne jugent pas la fumée gênante contre 61% des fumeurs occasionnels, 32% des anciens fumeurs et 16% des personnes n'ayant jamais fumé). On observe également une tolérance plus forte parmi les sympathisants de Gauche sur ce point, même si une majorité trouve encore cela plutôt gênant de fumer en extérieur en présence d'enfants : 57% contre 71% des sympathisants de Droite.

Plus de six Français sur dix (62%) indiquent également trouver plutôt gênant que des personnes fument dans les **files d'attente extérieures** comme au cinéma ou au théâtre et plus d'un sur deux (52%) dans **les gradins des stades non couverts**. Il n'y a qu'aux

Jugez-vous plutôt gênant ou plutôt pas gênant que des personnes fument... ?



terrasses des cafés, brasseries et restaurants que le fait de fumer est une pratique considérée comme non gênante par une courte majorité de répondants : 52% contre 45% néanmoins gênés. Dans le détail, on constate que les jugements émis diffèrent peu selon le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou encore la région d'habitation de l'interviewé(e). On note seulement que les personnes âgées de 65 ans et plus (51%) et surtout les habitants de la Région Parisienne (52%) incriminent davantage que la moyenne (45%) le fait de fumer aux terrasses des cafés, brasseries et restaurants. Une nouvelle fois, on observe que les sympathisants de Gauche et plus encore d'Extrême-Gauche sont moins nombreux que la moyenne à juger gênant le fait que des personnes fument dans ces différents lieux. Enfin, c'est avant tout le degré de tabagisme qui détermine les jugements, les non fumeurs se déclarant toujours plus gênés que les fumeurs, les anciens fumeurs adoptant en général une position intermédiaire.

Contacts avec la fumée de cigarette dans la vie quotidienne : les Français déclarent surtout être confrontés à la fumée de tabac en terrasses des cafés, restaurants ou brasseries, mais également pour une partie non négligeable d'entre eux sur les quais de gare, dans les restaurants ou encore sur leur lieu de travail

Six Français sur dix déclarent avoir été en contact au cours des six derniers mois avec la fumée de cigarette lorsqu'ils étaient en terrasse des cafés, restaurants ou brasseries, dont environ la moitié (29%) en a été dérangée (ce qui entre en cohérence avec la première question). Alors même qu'il est désormais interdit de fumer en France sur les quais, **près d'un Français sur deux (44%) déclare avoir été en contact avec la fumée de tabac sur les quais de gare**, et près d'un sur quatre en avoir ressenti de la gêne (24%). Un tiers (32%) indique même avoir été en contact avec la fumée de tabac **dans les restaurants, cafés ou brasseries** et 21% avoir été

dérangés par cette fumée. Ces chiffres peuvent étonner à l'aune de l'interdiction de fumer dans les cafés, mais sans doute faut-il y voir une critique quant à la difficulté de segmenter les espaces et d'empêcher la fumée de cigarette de pénétrer dans l'espace non fumeurs. 27% déclarent en outre avoir été en contact avec la fumée de tabac sur **leur lieu de travail** (38% parmi les membres des catégories populaires) et 14% en avoir été dérangé. Enfin, une personne interrogée sur cinq indique également avoir été en contact avec la fumée de tabac **dans les transports en commun**, la quasi-totalité en ayant éprouvé de la gêne (18%).

Au total, **64% des Français indiquent avoir été en contact au cours des six derniers mois avec la fumée de cigarette dans un endroit dans lequel cela est interdit de fumer** (cumul hors terrasses) et 40% en ont été dérangés.

On le voit, en dépit de l'interdiction de fumer dans les restaurants, sur les quais de gare et bien souvent dans les espaces de travail, reste qu'une partie non négligeable de la population déclare être exposée au cours de sa vie quotidienne au tabac et en éprouver de la gêne. Si ces chiffres traduisent une réalité certaine, sans doute faut-il également percevoir une forme de sensibilité forte exprimée par les non-fumeurs, tant certaines proportions paraissent importantes, particulièrement ramenées sur la période des six derniers mois. Ils découlent sans doute certainement d'une acception assez large des différents items : le trottoir devant le travail ou l'arrêt de bus pouvant avoir été inclus dans l'item « le lieu de travail » ou dans l'item « transports en commun ». Ils illustrent néanmoins en ce sens **la moindre acceptation sociale du fait de fumer dans des espaces publics, que ces derniers soient clos ou ouverts**. Dans le détail, on constate en effet que ce sont les non fumeurs qui déclarent le plus avoir été dérangés par la fumée de cigarette dans ces différents endroits. On relève également que ce sont davantage les membres des catégories supérieures qui se disent exposés et surtout dérangés (sauf en ce qui concerne le lieu de travail).

Contacts avec la fumée de cigarette sur le lieu de vie : plus d'un tiers des habitants d'immeuble se disent confrontés à la fumée de tabac dans les parties collectives

Un nombre non négligeable Français résidant au sein d'un logement collectif déclare avoir été exposé à la fumée de tabac, que ce soit dans les parties communes (36%), en provenance du balcon ou de la fenêtre des voisins (31%), en provenance des appartements voisins (29%), de la rue (29%) ou de la cour et jardins de la copropriété (14%). Cependant, une majorité de ceux qui ont été exposés en ont été dérangés : au final, ce sont

donc 28% des personnes résidant en immeuble qui déclarent avoir été dérangées par la fumée de tabac dans les parties communes (couloirs, escaliers, ascenseurs), 23% en provenance des fenêtres et balcons ou des appartements voisins, 14% en provenance de la rue et 8% en provenance de la cour ou des jardins de la résidence.

Au total, 61% des Français habitant en immeuble indiquent avoir été en contact au cours des six derniers mois avec la fumée de cigarette dans leur lieu d’habitation et 45% en ont été dérangés (27% des fumeurs)

Dans le détail, notons que ce sont les parents d’enfants qui se disent le plus exposés à la fumée de cigarette dans leur résidence, et dérangés lorsque cela provient du balcon ou de la fenêtre des voisins. Les non fumeurs apparaissent également ici aussi plus dérangés que les fumeurs.

*_**

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée d’éléments techniques tels que : la méthode d’enquête, les dates de réalisation, le nom de l’institut – Harris Interactive-, la taille de l’échantillon.

A propos de Harris Interactive

Harris Interactive est un institut de référence sur le marché des études (6^{ème} rang mondial des sociétés d’étude ad hoc). La structure française, fondée en 1995 par Nathalie PERRIO-COMBEAUX et Patrick VAN BLOEME sous le nom de Novatris, a rejoint le groupe en mars 2004.

Harris Interactive propose des méthodes d’études innovantes ainsi que des analyses et un conseil stratégique qui aident les clients à prendre des décisions réfléchies et efficaces. Le groupe doit sa réputation aux sondages d’opinion « Harris Poll » et à son rôle précurseur dans les méthodes d’études en ligne. La société a mis en place ce qui, selon elle, constitue le panel le plus important au monde : le Harris Poll Online. Harris Interactive est au service de sa clientèle dans le monde entier grâce à ses bureaux en Amérique du Nord et en Europe. Pour plus de renseignements sur Harris Interactive, veuillez consulter www.harrisinteractive.fr

Contact Harris Interactive en France:

Laurence Lavernhe - 5-7 rue du Sahel – 75012 Paris - Tel: 01 44 87 60 94 – 01 44 87 60 30 - llavernhe@harrisinteractive.fr

Jean-Daniel Lévy –Directeur du Département Politique & Opinion - 01 44 87 60 30 – jdlevy@harrisinteractive.fr